**Rapport sur les autres éléments relevés dans le cadre d’une mission d’audit**

À la Société d’habitation du Québec

Conformément à la convention d’exploitation intervenue entre la Coopérative d’habitation Modèle et la Société d’habitation du Québec (ci-après « la coopérative » et « la SHQ », respectivement), nous avions pour mission de remplir le questionnaire à l’intention de l’auditeur (ci-après les « autres obligations en matière de rapport »). Ces autres obligations en matière de rapport se rattachent à la mission d’audit des états financiers de la coopérative pour l’exercice clos le [date de fin d’exercice] que nous avons réalisée et au terme de laquelle nous avons délivré un rapport daté du [date du rapport sur les états financiers].

Le présent rapport a été préparé conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4460, *Rapports sur les autres éléments relevés dans le cadre d’une mission d’audit ou d’examen*. Notre responsabilité consiste à faire rapport sur les autres éléments. Cette norme requiert que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et mettions en œuvre des procédures pour satisfaire aux autres obligations en matière de rapport. Les procédures que nous avons choisi de mettre en œuvre sont celles qui, selon notre jugement professionnel, nous permettent de fonder le présent rapport. Ces procédures diffèrent, de par leur nature et leur étendue moindre, des procédures à mettre en œuvre pour l’expression d’une opinion d’audit ou d’une conclusion de mission d’examen. Le lecteur doit donc garder à l’esprit que les procédures mises en œuvre pourraient ne pas convenir à ses fins.

En conséquence, nous n’exprimons pas d’opinion d’audit ou de conclusion de mission d’examen à l’égard des autres éléments.

En ce qui concerne les autres obligations en matière de rapport, nous avons rempli le questionnaire à l’intention de l’auditeur.

Le présent rapport est destiné uniquement à l’usage de l’autorité de la SHQ et ne doit pas être utilisé par d’autres parties.

[Signature du professionnel en exercice]

[Date du rapport du professionnel en exercice]

[Adresse du professionnel en exercice]

**Rapport sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit**

À la Société canadienne d'hypothèques et de logement

Conformément au *Guide pour l’élaboration des états financiers de la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL) – région du Québec* (ci-après le « le Guide »), il nous est demandé de fournir à la SCHL une copie de la lettre de recommandations émise dans le cadre de notre audit (ci-après les « autres obligations en matière de rapport »). Ces autres obligations en matière de rapport se rattachent à la mission d'audit des états financiers de l’organisme pour l'exercice terminé le [date de fin d’exercice] que nous avons réalisée et au terme de laquelle nous avons délivré un rapport daté du [date du rapport sur les états financiers]. Nous avons nous-mêmes préparé les autres obligations en matière de rapport.

Le présent rapport a été préparé conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4460, *Rapports sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit ou d'examen*. Notre responsabilité consiste à faire rapport sur les autres éléments. Cette norme requiert que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et mettions en œuvre des procédures pour satisfaire aux autres obligations en matière de rapport. Les procédures que nous avons choisi de mettre en œuvre sont celles qui, selon notre jugement professionnel, nous permettent de fonder le présent rapport. Ces procédures diffèrent, de par leur nature et leur étendue moindre, des procédures à mettre en œuvre pour l'expression d'une opinion d'audit ou d’une conclusion de mission d’examen. Le lecteur doit donc garder à l'esprit que les procédures mises en œuvre pourraient ne pas convenir à ses fins.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ou une conclusion de mission d’examen à l’égard des éléments inclus dans nos communications avec les responsables de la gouvernance.

En ce qui concerne les autres obligations en matière de rapport, nous avons nous-mêmes préparé la lettre de recommandations lors de notre audit.

Les autres obligations en matière de rapport contiennent des éléments pouvant faire l'objet d'interprétations importantes qui n’ont pas été clairement prévues dans le guide. Ces éléments ainsi que leurs interprétations sont présentés ci-dessous :

La lettre de recommandation comprend uniquement les déficiences définies par la NCA 265 du *Manuel de CPA Canada – Certification* relevées au cours de l’audit des états financiers et non pas celles visées par un mandat spécial sur le contrôle interne de l’entité, et ne contient que les déficiences importantes communiquées par écrit aux responsables de la gouvernance et à la direction.

Ces interprétations peuvent différer d’autres interprétations.

Le présent rapport est destiné uniquement à l'usage de la SCHL et ne doit pas être utilisé par d'autres parties.

[Signature du professionnel en exercice]

[Date du rapport du professionnel en exercice]

[Adresse du professionnel en exercice]